

POUR UNE CONCEPTION DU SYSTÈME DES TEMPS VERBAUX DE L'INDICATIF QUI NE S'APPUIE PAS SUR LA TRIPARTITION PASSÉ – PRÉSENT – FUTUR

Carl VETTERS

Université du Littoral – Côte d'Opale / HLLI EA 4030

RÉSUMÉ

Partant du modèle de Reichenbach, l'article propose une conception temporelle des temps de l'indicatif en français qui s'écarte de la catégorisation classique en termes de passé, présent et futur en traitant le « présent » comme une forme non marquée et en mettant en question la valeur passée de l'imparfait.

ABSTRACT

Starting from the Reichenbach framework, this paper presents a temporal vision of the French indicative tenses which does not treat them in terms of present, past and future and which considers the « present » as an unmarked form and the imparfait as a non-past tense.

0. PRÉSENTATION

Dans le domaine de la sémantique temporelle, la fin du XX^e siècle peut être caractérisée par la grande influence du modèle reichenbachien, qui est au fond une vision onomasiologique fondée sur la tripartition classique *passé – présent – futur* du système verbal. Il a souvent été signalé que cette volonté d'imposer un schéma externe à la langue, à partir de paramètres prédéfinis, résulte en des analyses éclatées ou à des « cases » prévues par la théorie pour lesquelles on a du mal à trouver une forme, la langue ne se laissant pas facilement enfermer dans le moule préétabli. C'est pourquoi ce modèle n'est jamais adopté tel quel, mais plutôt pris comme un point de départ, un « paradigme-repoussoir ».

La vision que nous défendons ici s'écarte des conceptions classiques des temps verbaux en termes de l'opposition *passé – présent – futur*. Cette conception n'est pas atemporelle, mais elle évite de décrire tous les temps de

l'indicatif en ces termes et s'appuie sur des notions temporelles autres que cette tripartition classique. Notre approche n'est certes pas nouvelle. D'autres ont fait des propositions similaires (dont Damourette & Pichon 1911-1940 et Le Goffic 1986), mais à regarder les travaux récents – parmi lesquels les articles de ce volume, excepté celui de Jean-Pierre Desclés – on a l'impression que ces propositions ont été écartées ou négligées, malgré leur pertinence. D'où l'idée de les réactualiser ici. Dans cette vision, temporalité et modalité ne s'opposent pas, la modalité des temps verbaux étant liée à leur valeur aspecto-temporelle.

L'article proposera une conception de l'ensemble du système verbal en montrant comment certains emplois à première vue problématiques, qui ont fait couler beaucoup d'encre, peuvent y être intégrés sans difficulté. Il s'agira, entre autres, d'emplois comme l'*imparfait narratif*, les emplois « modaux » de l'imparfait ou le présent historique.

1. REICHENBACH (1947) : UN PARADIGME-REPOUSSOIR

Restées longtemps inaperçues – au moins jusqu'à la réédition de 1966 –, les quelques pages que H. Reichenbach consacra au système des temps verbaux de l'anglais dans *Elements of symbolic logic*, vont devenir un point de départ pour les temporalistes à partir des années 1970. En linguistique française, c'est le livre de Co Vet (1980) qui fera connaître ce modèle. Cependant, personne ne reprend le modèle ; tout le monde s'en démarque en insistant sur ses limites et imperfections, d'où le terme *paradigme-repoussoir* dans le titre de cette section.

Reichenbach propose un système où tous les temps verbaux sont décrits à l'aide de trois points¹ et des relations de simultanéité et d'antériorité. On obtient ainsi 13 combinaisons possibles entre le point de l'événement (*E*), le point de référence (*R*) et le moment de l'énonciation (*S*), bien qu'il n'y ait que 6 temps verbaux reconnus en anglais, la langue étudiée par Reichenbach. Pour réduire le nombre de temps verbaux possibles, Reichenbach (1947 : 296) procède de la façon suivante : le moment de la parole *S* est choisi comme point de départ. Par rapport à *S*, *R* peut se situer au même moment, dans le passé ou dans le futur. Cela donne déjà trois possibilités. Ensuite, il considère *E*, qui peut se situer avant, après ou au même moment que *R*. En combinant ces deux relations – c'est-à-dire celles entre *E* et *R* et entre *R* et *S* –, on obtient $3 \times 3 = 9$ possibilités que Reichenbach considère comme formes fondamentales. La troisième relation, celle entre *E* et *S* n'est

¹ L'idée d'employer un troisième point n'est pas une innovation de Reichenbach. Elle était déjà présente chez Beauzée (cf. le § 1.2.3) et chez Jespersen (1924), que Reichenbach (1947 : 290) cite lui-même. On la trouve également chez Jakobson (1963 : 183). Pour une analyse plus détaillée du modèle de Reichenbach et une comparaison avec celui de Beauzée, v. Vettters (1996 : 15-32) et Apothéloz (ce volume).

pas pertinente selon Reichenbach. Pour ces 9 formes fondamentales, il propose la terminologie suivante :

<i>R&S</i> :	R-S	<i>past</i>	<i>E&R</i> :	E-R	<i>anterior</i>
	R,S	<i>present</i>		E,R	<i>simple</i>
	S-R	<i>future</i>		R-E	<i>posterior</i>

Ce qui donne le Tableau 1 :

<i>Structure</i>	<i>Nouveau nom</i>	<i>Nom traditionnel</i>	<i>Exemple</i>
E-R-S	Anterior past	Past perfect	He had spoken
E,R-S	Simple past	Simple past	He spoke
R-E-S R-S,E R-S-E	Posterior past	—	[He would speak]
E-S,R	Anterior present	Present perfect	He has spoken
S,R,E	Simple present	Present	He speaks
S,R-E	Posterior present	Simple future	He will speak
S-E-R S,E-R E-S-R	Anterior future	Future perfect	He will have spoken
S-R,E	Simple future	Simple future	He will speak
S-R-E	Posterior future	—	—

Tableau 1. – Les temps verbaux selon Reichenbach (1947)

Il est facile de critiquer ce modèle du point de vue descriptif, vu la non-correspondance entre les temps théoriquement prévus et ceux dont disposent des langues comme l'anglais ou le français. L'inexistence généralisée dans les langues naturelles d'un temps verbal spécifique pour le *posterior future* et le fait que des temps comme le futur simple français ou le simple future anglais entrent dans plusieurs cases semblent indiquer un problème fondamental de conception.

Cette inadéquation descriptive est d'autant plus étonnante si l'on replace l'auteur dans son contexte historique. Reichenbach, qui avait fondé lui-même en 1928 le Cercle de Berlin (*Die Gesellschaft für empirische Philosophie*, « Société pour la philosophie empirique ») était proche du Cercle de Vienne de Rudolph Carnap – avec lequel il édita à partir de 1930 la revue *Erkenntnis*, « Connaissance » – qui préconisait l'empirisme et la méthode inductive. Or on voit mal quelle induction ou quelle observation empirique aurait pu donner comme résultat ce tableau, dont le devenir – les nombreuses modifications proposées par les linguistes – semble plutôt souligner le bien

fondé des critiques de l'empirisme logique et notamment K. Popper et sa théorie de la réfutabilité.

Il serait cependant dommage que l'inadéquation descriptive fasse oublier (i) le grand mérite de Reichenbach ou (ii) les problèmes plus fondamentaux, qui sont à l'origine de l'inadéquation descriptive.

Le mérite de Reichenbach est d'avoir attiré l'attention sur un fait essentiel en introduisant le point de référence *R* pour tous les temps verbaux : l'importance de savoir à quoi un énoncé réfère, *de quoi il parle*. Prenons (1) :

- (1) – Je peux voir le directeur ?
– Désolé, il est parti.

Avec un énoncé comme (1), le locuteur qui répond à la requête parle de la situation présente, de l'absence à *S* du directeur et non pas de l'événement de son départ à un moment *t* qui précède *S*.

Chez Reichenbach, les notions de *passé*, *présent* et *futur* ne sont pas définies par la position de l'événement par rapport à l'énonciation, mais par la position du point de référence *R*. L'endroit où se situe l'événement par rapport à *S* n'est pas pertinent. C'est ce qui explique la présence de trois formules dans la même case pour le *posterior past* et l'*anterior future*. Dans chacune de ces cases, les formules sont identiques en ce qui concerne les relations E&R et R&S et ne se distinguent que par la position de E par rapport à S. L'observation de Reichenbach est pertinente. Hors contexte, un énoncé comme *Luc a dit que Paul viendrait* ne permet pas de savoir si Paul est déjà venu ou non au moment S.

La tradition grammaticale française semble ne pas avoir intégré le fait que la valeur temporelle est déterminée par la relation R&S, c'est-à-dire de la localisation de ce à quoi on réfère et non pas de la position de l'événement par rapport à S. C'est au moins ce que suggère l'utilisation de termes comme *passé composé* ou *passé indéfini* pour référer à la forme *auxiliaire* + *participe passé*. D'autant plus que le second terme était déjà utilisé à une époque où cette construction n'avait pas encore développé son emploi narratif à référence passée².

Sur le fond, l'approche de Reichenbach n'est pas dénuée d'une certaine naïveté, typique pour les philosophes du Cercle de Vienne selon D. Lecourt (2013). Est-il raisonnable de croire que la complexité du système des temps verbaux puisse être saisie de façon satisfaisante dans des formules logiques simples à l'aide de seulement trois points et trois relations temporelles ? Cette approche paraît souvent contraire à l'intuition, à l'observation. Ce qui nous dérange le plus (cf. Vetters 2011), c'est l'idée derrière le modèle que tous les temps verbaux fonctionneraient de la même façon, auraient la même

² L'emploi « passé » ou narratif du passé composé se développe progressivement de l'ancien français au XVIII^e siècle. Pour une analyse, v. Fournier (1998) et Vetters (2016).

complexité, comme le suggère le formalisme qui donne pour chaque temps une formule à l'aide de trois points. Pourtant, certains temps verbaux opèrent des repérages plus complexes que d'autres³.

- (2) Hier, Paul a acheté une voiture.
- (3) Paul a constaté que sa voiture avait disparu.
- (4) Jean *a dit* (R2) que Luc *serait* déjà *parti* (E) quand Paul *arriverait* (R1) (Vetters 1996 : 24)

Le repérage temporel de (2) se fait à l'aide de deux situations – l'énonciation et l'achat de la voiture – tandis que celui de (3) en concerne trois : l'énonciation, la disparition de la voiture et la constatation par Paul. (4) présente un cas de figure non prévu par Reichenbach, mais signalé par B. Comrie (1981, 1985), à savoir un repérage qui nécessite 4 points, car pour localiser le prédicat verbal au conditionnel passé ou futur antérieur du passé les trois points de Reichenbach ne suffisent pas. Comrie propose pour des énoncés comme (4) la description *E-R1 ; R2-R1 ; R2-S*⁴. Le modèle qu'il propose dans Comrie (1981, 1985) prévoit un nombre de points variable – de 2 à 4 – pour les temps verbaux selon leur complexité.

L'application au français du modèle de Reichenbach fait apparaître un autre problème. Le passé composé a deux emplois différents, dont un emploi qui correspond au *present perfect* anglais, illustré dans (1) ci-dessus et que l'on peut en effet décrire par la formule reichenbachienne E-R,S. En revanche, dans d'autres énoncés, les prédicats verbaux au passé composé ne réfèrent pas à la situation présente, mais à des événements passés (E,R-S). L'énoncé (5), extrait d'*Aucassin et Nicolette*, montre que cet emploi a commencé à se développer dès l'ancien français.

- (5) Vers le palés *est alés* ;
Il en monta les degrés.
En une canbre *est entrés*,
Si comença a plorer
Et grant dol a demener
(*Aucassin et Nicolette*⁵, VII, 6-10, cité par Buridant 2000 : 381)
(Il s'est dirigé vers le palais, en a gravi les marches. Il est entré dans une chambre, et là il commence à pleurer et à laisser s'épancher son chagrin)

³ Cf. aussi Apothéloz (ce volume) qui fait remarquer que le point *R* de Reichenbach mélange deux fonctions différentes : la fonction référentielle et la fonction de repérage.

⁴ Les relations E&S et R1&S ne sont pas déterminées par le temps verbal utilisé, de même que la relation E&S dans un énoncé au conditionnel présent comme *Paul a dit que Luc viendrait*.

⁵ Texte du XIII^e siècle écrit alternativement en prose et en laisses assonantes, en dialecte picard.

Le développement de temps passés à partir de parfaits est une évolution bien documentée en linguistique générale (cf. Bybee, Perkins & Pagliuca 1994) qui correspond à une tendance universelle. Ce phénomène ne se manifeste pas en anglais dans la mesure où cette langue a un parfait jeune qui n'a pas encore développé de valeur de prétérit, bien que plusieurs études avancent que la transition a commencé dans certaines variantes de la langue⁶. Au fond, on peut regretter que le modèle de Reichenbach n'accorde pas de place à la genèse et l'évolution des morphèmes grammaticaux temporels, ni à la morphologie verbale.

Finalement, comme la plupart de ses prédécesseurs, Reichenbach reprend la tripartition classique *passé-présent-futur*. Il est évident que d'un point de vue cognitif elle joue un rôle essentiel dans la façon dont nous percevons et structurons le temps. Cela signifie-t-il pour autant que ces notions fassent partie du signifié des morphèmes grammaticaux que l'on appelle temps verbaux ? C'est une question que nous aborderons plus loin.

2. LE SYSTÈME ASPECTO-MODALO-TEMPOREL DU FRANÇAIS : QUELQUES GÉNÉRALITÉS

Dans notre conception du système verbal, les morphèmes grammaticaux ou « grammèmes » du verbe et les périphrases verbales véhiculent, entre autres, des informations temporelles, aspectuelles, modales et évidentielles. Ce sont des opérateurs de mise à distance ou de différenciation par rapport à la situation de l'énonciation (sit_0), caractérisée par un locuteur (l_0), un temps (t_0) et un monde (m_0). En d'autres termes, ils signalent une distance par rapport à une situation par défaut où le locuteur prend en charge la vérité d'un état de choses en cours dans le monde de ce qui est au moment de l'énonciation. Dans les énoncés suivants, tous les temps verbaux signalent un écart par rapport à une situation qui se déroule effectivement dans le monde réel m_0 au moment de la parole t_0 .

- (6) Quelques secondes plus tard, le marquis fut sous le chapiteau.
- (7) François arrivera demain.
- (8) Tu arrives trop tard, Paul est parti.
- (9) Un attentat aurait été commis à Paris.
- (10) Luc était malade hier.

Le passé simple de (6) localise l'événement dans le passé, le futur simple de (7) dans l'avenir. Dans (8), l'emploi aspectuel du passé composé signale qu'on ne parle pas de l'événement, mais de l'état résultant (l'absence de Paul suite à son départ). (9) illustre l'emploi du conditionnel journalistique

⁶ Cf. parmi d'autres Fryd (1998), Engel & Ritz (2000), Giancarli & Fryd (éds) (2016) ou Fryd & Giancarli (éds) (2017).

ou conditionnel d'opinion rapportée. En l'utilisant le locuteur marque qu'il n'assume pas la responsabilité pour la vérité de cet énoncé. Le cas de l'imparfait sera discuté dans la section 3.3 ci-dessous, mais on peut déjà observer que la forme verbale utilisée dans (10) rejette la situation en dehors de la sphère de t_0 .

Cet écart par rapport au déroulement réel de la situation à t_0 est lié à la présence d'un ou plusieurs morphèmes spécifiques, que seul le temps appelé « présent » – qui sera discuté en 3.2 ci-dessous – n'a pas. Nous partons du principe de la pertinence de la morphologie (cf. aussi Touratier 1996). Selon Bybee, Perkins & Pagliuca (1994 : 9-12), le sens d'un grammème et son évolution sont déterminés par sa source lexicale. Ce sens évolue au cours de la grammaticalisation, mais il reste toujours une partie du sens lexical d'origine.

Temps, aspect, modalité et évidentialité sont des notions qui ne s'opposent pas. Chaque énoncé a un statut temporel, modal, aspectuel et évidentiel. Les morphèmes ne sont pas nécessairement spécialisés dans l'expression d'une de ces notions. Comme le signale L. Gosselin (2001, 2005, 2010), le même morphème peut à la fois véhiculer plusieurs de ces notions. Pour nous, la question « temporel ou modal ? », avec une interprétation exclusive du *où*, n'a donc pas beaucoup de sens.

Nous nous démarquons de la vision traditionnelle selon laquelle il y aurait absence de modalité dans le cas de l'énoncé vrai pris en charge par le locuteur. Si l'on adopte une définition classique de la modalité, selon laquelle celle-ci exprime l'attitude du locuteur envers son énoncé, nous ne voyons pas pourquoi présenter un énoncé comme étant souhaitable, possible, nécessaire, interdit serait un acte modal alors que le présenter comme étant vrai ne le serait pas. Nous adhérons donc à la thèse selon laquelle l'énoncé vrai pris en charge ne correspond pas à l'absence de modalité, mais à une modalité par défaut, ce que Kronning (2003 : 137) appelle une modalisation simple ou « assertorique ».

Un autre point essentiel pour notre conception du système verbal est l'idée que les temps du verbe ne fonctionnent pas tous de la même façon. Vu qu'ils ont une morphologie plus ou moins complexe, leur sens sera plus ou moins précis, plus ou moins développé. Cette conception de la construction de la référence verbale se distingue des systèmes onomasiologiques inspirés de Reichenbach (1947), qui décrivent tous les temps verbaux à l'aide du même nombre de points préétablis. Les deux extrémités du système de l'indicatif français sont d'une part la forme appelée traditionnellement « présent » et, à l'autre extrémité, le futur antérieur du passé, qui construit une localisation complexe à l'aide de quatre situations (cf. la section 1 et l'exemple (4) ci-dessus).

Il est important de ne pas commettre ce que Chevalier (1982) a appelé le *péché de réalité*. Au lieu de faire un choix de morphèmes grammaticaux aspecto-temporels représentant objectivement la réalité, le locuteur peut faire

des choix subjectifs qui s'écartent de la temporalité ou de l'aspectualité objective. Le phénomène est connu depuis longtemps. R. Martin (1987 : 111-120) parle de temporalité *de dicto* – opposée à la temporalité objective appelée *de re* – tandis que les pragmaticiens de l'école de Genève parlent d'usages interprétatifs (cf. Sthioul 1998), opposés aux usages descriptifs des temps verbaux. (11) et (12) montrent clairement de quoi il s'agit.

- (11) Paul se mit en route. Il parcourut une dizaine de kilomètres. Tout à coup, il y eut un arbre au milieu de la chaussée.
(Sthioul 1998)
- (12) Je voulais vous demander un service.
(cf. Berthonneau & Kleiber 1994)

Il ne faut pas comprendre que l'arbre de (11) tombe tout à coup au milieu de la chaussée au moment où le conducteur passe. Il y était probablement depuis un bon moment, mais le choix du passé simple, à la place de l'imparfait, traduit la perception subjective soudaine par le conducteur de la voiture. (12) illustre l'effet de politesse de l'imparfait, qui consiste en le choix d'un temps verbal qui fictivement écarte la volonté de demander un service de la situation d'énonciation.

Le locuteur encode dans son message des informations qui permettent à l'interlocuteur de construire une interprétation aspecto-temporelle. Parmi ces informations figurent les temps verbaux, mais ils ne sont pas seuls. D'autres éléments contextuels, comme par exemple les compléments de temps ou le sens lexical des verbes, y contribuent également.

Nous partons de l'idée que la signification des temps verbaux est sous-déterminée et laisse une grande part de latitude à l'interaction avec le contexte.

Se pose alors la question de savoir qui est responsable de quoi. Et on constate souvent une certaine tendance des grammairiens et linguistes à donner trop de poids à la grammaire (les morphèmes grammaticaux du verbe) et pas assez au contexte.

Cela est parfois très évident. Ainsi, il est difficile de prendre au sérieux l'étiquette *futur d'indignation* (Riegel, Pellat & Rioul 1994 : 314) illustré par (13a). Le futur simple y figure en effet dans un énoncé qui exprime l'indignation, mais il n'est en rien responsable de cette nuance, ce qu'on peut constater lorsqu'on le remplace par un présent (13b) : l'effet de sens ne disparaît pas. Il s'agit dans (13a) d'un emploi temporel « ordinaire » du futur simple.

- (13) a. Quoi ! Une autoroute *traversera* ces bocages !
b. Quoi ! Une autoroute *traverse* ces bocages !

D'autres cas sont plus subtils. C'est l'occasion de revenir sur ce qu'on appelle souvent l'*imparfait narratif*⁷, illustré par (14) et (15).

- (14) Quelques instants plus tard, Maigret descendait l'escalier, traversait le salon aux meubles disparates, gagnait la terrasse ruisselante des rayons déjà chauds du soleil.
(Simenon, *La nuit du carrefour*, LdP 2908, p. 61).
- (15) Il promit d'être au rendez-vous. À minuit, il *frappait* doucement à la petite porte du pavillon. Une femme ouvrit une fenêtre.
(F. Soulié, *Les Mémoires du Diable* (1837), exemple cité par Muller 1966 : 262).

Comme l'a fait remarquer J. Bres (2005), il serait plus prudent de parler d'*imparfaits utilisés en contexte narratif*. Il ne faut surtout pas dire que l'imparfait y fait avancer le récit ou qu'il présente l'événement dans sa globalité. Certes, les lectures de (14) et de (15) sont narratives. Dans (14), le récit avance et la lecture aspectuelle est globale, les situations étant comprises comme s'étant déroulées de leur début jusqu'à leur fin, rien n'ayant empêché leur réalisation – Maigret a descendu l'escalier, traversé le salon et s'est installé à la terrasse. Progression temporelle et interprétation globale sont deux caractéristiques que l'on associe d'ordinaire au passé simple, temps narratif par excellence.

Cependant, nous pensons, à l'instar de J. Bres, qu'il serait erroné d'attribuer ces deux facettes de l'interprétation narrative à l'imparfait. On n'a nullement besoin de l'imparfait dans (14) pour comprendre que le récit avance. Le sens lexical des prédicats verbaux implique la progression temporelle : Maigret ne peut pas traverser le salon tant qu'il n'est pas arrivé en bas de l'escalier, de même qu'il ne peut pas s'installer à la terrasse tant qu'il n'a pas fini de traverser le salon. Dans (15), c'est le complément de temps qui fait avancer le récit. R. Landeweerd (1998) a fait remarquer qu'en l'absence d'un élément contextuel qui fait avancer le récit, l'imparfait a du mal à y parvenir tout seul. Ainsi, les énoncés de (16) paraissent moins naturels que ceux de (16') auquel un élément qui explicite la progression temporelle a été ajouté.

- (16) a. Jean se promenait dans la rue. Il se mit à pleuvoir. ? Jean *était* tout mouillé.
b. Le mannequin monta dans la voiture. ? Son parfum *empestait* l'habitacle.
- (16') a. Jean se promenait dans la rue. Il se mit à pleuvoir. Rapidement, Jean *était* tout mouillé.

⁷ Le phénomène, qui en français semble s'être développé au XIX^e siècle (cf. Muller 1966) bien qu'on trouve des attestations plus anciennes, est connu dans la plupart des langues romanes. On peut citer, à titre d'exemple, l'analyse de P.M. Bertinotto (1980) pour l'italien.

- b. Le mannequin monta dans la voiture. En un éclair, son parfum *empestait* l'habitacle.
- (16'') a. Jean se promenait dans la rue. Il se mit à pleuvoir. Jean *fut* tout mouillé
- b. Le mannequin monta dans la voiture. Son parfum *empesta* l'habitacle.

Selon Landeweerd, le caractère peu naturel de (16a) et de (16b) est dû à l'hiatus temporel entre la situation au passé simple et celle à l'imparfait. En général, on n'est pas tout mouillé dès qu'il se met à pleuvoir et il se passe un certain laps de temps entre le moment où quelqu'un monte dans une voiture et celui où son parfum empeste l'habitacle. Bien que ces énoncés ne soient pas vraiment inacceptables, on constate que les variantes avec un complément de temps qui franchit ce laps de temps (16') paraissent plus naturelles.

Bref, contrairement au passé simple (cf. (16'')), l'imparfait n'a pas la capacité à faire avancer le récit : c'est le contexte qui assure la progression temporelle. Mais qu'en est-il de sa valeur aspectuelle ? La lecture des propositions à l'imparfait de (14) étant globale, cela implique-t-il automatiquement le transfert de cette valeur aspectuelle globale sur la forme verbale utilisée ? Pas forcément. On peut observer que si l'imparfait était global dans (14), on devrait pouvoir le remplacer par le passé simple sans que cela modifie le sens.

- (14') Quelques instants plus tard, Maigret *descendit* l'escalier, *traversa* le salon aux meubles disparates, *gagna* la terrasse ruisselante des rayons déjà chauds du soleil.

Or la plupart des locuteurs auxquels on présente (14) et (14') estiment, malgré l'identité référentielle des énoncés, que l'effet de sens n'est pas vraiment identique. J. Bres (2010) explique la spécificité d'énoncés comme (14) par l'« interaction discordante » entre une forme sécante et un contexte global. Nous avons avancé ailleurs (Vetters 2003, Vetters & De Mulder 2003) que le mécanisme en jeu dans (14) ressemble à celui de l'ellipse narrative : le prédicat verbal à l'imparfait garde sa valeur sécante et ne présente donc qu'une partie du déroulement du procès ; c'est le contexte qui permet de comprendre que la partie non saturée par l'imparfait s'est également réalisée. Il n'y a pas de contradiction entre la valeur aspectuelle du verbe et celle du contexte : le contexte en dit seulement plus que n'en dit le verbe⁸.

On en arrive à la conclusion que l'imparfait *dit* narratif est un imparfait sécant comme tous les autres qui ne fait pas avancer le récit. La prétendue narrativité de l'imparfait est donc celle du contexte dans lequel il est utilisé.

⁸ L'interaction discordante entre un passé simple et un complément de temps sécant, en revanche, est bel et bien contradictoire. Dans l'énoncé **Paul travailla [ok travaillait] depuis un quart d'heure*, l'aspect sécant du complément de temps indique que la situation est en cours au moment d'évaluation alors que l'aspect global du passé simple indique qu'elle est achevée.

Si nous avons développé ici cet exemple avant de passer à l'étude du système verbal dans son ensemble, c'est pour insister sur le fait qu'il est important de faire systématiquement la différence entre l'apport sémantique des temps verbaux et celui de leur contexte en évitant de surcharger la barque des temps verbaux. Cette mise au point étant faite, passons à l'étude systémique des temps verbaux.

3. UNE TEMPORALITÉ DIFFÉRENTE

La langue pourrait-elle se passer de morphèmes grammaticaux exprimant la temporalité ? Nombreux sont les travaux en linguistique générale qui avancent que certaines langues s'en passent sans problème. En effet, toute l'information temporelle véhiculée par les temps verbaux peut être fournie par d'autres moyens, notamment lexicaux.

Cependant, certaines analyses qui avancent que telle ou telle langue n'a pas de morphèmes grammaticaux qui expriment le temps ne résistent pas à un examen critique. C'est une chose dont on peut se rendre compte à la lecture de la thèse de (Wang 2016). Le chinois est souvent présenté comme une langue qui n'exprime pas le temps grammatical (cf. Gao 1948). En revanche, la présence d'un nombre important de grammèmes aspectuels est généralement reconnue. Or, d'un point de vue diachronique, la présence de morphèmes aspectuels entraîne souvent le développement de morphèmes temporels. On connaît la tendance universelle des morphèmes aspectuels qui portent sur les phases externes du procès (*pre-state* et *post-state*) à évoluer vers des morphèmes temporels⁹ portant sur la phase interne, comme l'ont fait en français *être/avoir + participe passé* ou *aller + infinitif*¹⁰. Vu la présence de grammèmes aspectuels en chinois, on peut s'attendre à ce qu'au moins certains de ces morphèmes aient développé un sens temporel, à moins que tous ces morphèmes ne soient des morphèmes « jeunes » n'ayant pas encore développé ce sens, ce qui pour le chinois, vu sa longue histoire, paraît plutôt invraisemblable. Wang (2016) constate en effet que c'est le cas pour *le* qui a une lecture de passé aoristique dans (17) et s'écarte donc de la vision classique selon laquelle le chinois n'exprime pas le temps grammatical.

⁹ Cf. Bybee, Perkins & Pagliuca (1994). La plupart de leurs hypothèses avaient déjà été avancées par d'autres chercheurs (p. ex. Traugott 1982, Lehmann 1982 ou Heine, Claudi & Hünnemeyer 1991), mais l'intérêt de ce livre est d'appliquer ces hypothèses au développement des morphèmes de temps, aspect et modalité à partir d'un corpus de langues représentatif de la diversité géographique et génétique des langues.

¹⁰ Cf. aussi l'analyse de (1), (2) et (5) ci-dessus.

- (17) Tā jiǎn-le liǎng kuài zhuāntóu
 3Sg ramasser-particule LE deux spécifique brique
 wò zài shǒu lǐ
 prendre dans main intérieur
Il ramassa deux briques qu'il garda à la main.

Les acquis des travaux diachroniques et typologiques montrent que du point de vue de la grammaire historique l'aspect est une notion plus fondamentale que le temps, mais qu'en même temps, vu le lien intrinsèque entre aspect et temps, toutes les langues considérées généralement comme étant atemporelles du point de vue grammatical ne le sont pas forcément : du moment où une langue a créé des morphèmes aspectuels, le développement de morphèmes temporels devient à terme inéluctable.

Cela ne signifie pas pour autant que les secteurs temporels *passé – présent – futur*, qui reviennent dans les noms qu'on donne traditionnellement aux temps verbaux, fassent effectivement partie du sens de ces grammèmes. Regardons le cas du français.

3.1. La question du futur

Le modèle de Reichenbach se caractérise par une tripartition dans laquelle les trois secteurs ont tous le même statut et le même nombre de temps verbaux, si l'on fait abstraction des variantes aspectuelles.

Selon C. Vet (1980), c'est la présence de la série des temps futurs qui pose problème. La symétrie entre passé et futur chez Reichenbach est étonnante, si l'on tient compte du fait que les formes à référence passée sont plus nombreuses que les formes à référence future. Pour Benveniste, ce contraste tient à la nature des secteurs concernés.

Ce contraste entre les formes du passé et celles du futur est instructif par sa généralité même dans le monde des langues. Il y a évidemment une différence de nature entre cette temporalité rétrospective, qui peut prendre plusieurs distances dans le passé de notre expérience, et la temporalité prospective qui n'entre pas dans le champ de notre expérience et qui à vrai dire ne se temporalise qu'en tant que prévision d'expérience. La langue met ici en relief une dissymétrie qui est dans la nature inégale de l'expérience. (1974 : 76)

C. Vet présente donc, sur une base morphologique, un modèle avec deux séries de 4 formes, sans série des temps futurs. Les temps ayant la morphologie du futur (futur simple, futur antérieur, futur du passé et futur antérieur du passé) sont donc incorporés dans l'une des deux autres séries.

Plus généralement, l'existence d'un temps ayant comme sens fondamental de localiser des situations dans le futur est souvent contestée en linguistique générale. La constatation que le futur de beaucoup de langues a été créé à partir de constructions modales plaide selon certains contre l'existence d'un temps futur. La question se pose par exemple pour l'anglais et l'on

constate, que la plupart des anglicistes français contestent la nature temporelle de *will/shall* + infinitif.

Le problème avec ce type de raisonnement est que temps et modalité sont trop souvent vus comme valeurs mutuellement exclusives. Comme nous l'avons déjà signalé en 2. ci-dessus, nous adoptons l'hypothèse de L. Gosse- lin (2001 : 50) selon laquelle un même morphème peut à la fois avoir une valeur temporelle, modale et aspectuelle. Cette hypothèse est compatible avec les acquis de la linguistique diachronique. Selon Bybee, Perkins et Pagliuca (1994) un élément lexical qui a été grammaticalisé ne perd jamais complètement son sens lexical d'origine et en garde toujours un résidu. C'est ce qui rend bizarre un énoncé comme (18) :

- (18) *Will I call you a cab ?
(Bybee, Perkins & Pagliuca (1994 :16))

Le maintien d'une nuance de volonté – présente dans le verbe lexical plein à partir duquel le verbe modal s'est développé – rend *will* peu approprié pour les questions à la première personne. En d'autres termes, temporalité et modalité peuvent coexister dans la même forme grammaticalisée, mais la valeur modale du futur n'est pas un argument valable pour lui refuser une signification temporelle.

3.2. Le « présent » mérite-t-il son nom ?

Les études diachroniques et typologiques, comme celle de Bybee, Perkins & Pagliuca (1994), montrent que la morphologie des temps verbaux est au moins en partie déterminante pour leur signification. De ce point de vue, le temps verbal appelé « présent » nous confronte à un paradoxe. Comment une forme uniquement composée d'un radical et de marques de personne et de nombre peut-elle avoir une signification temporelle, si elle ne comporte aucun morphème pouvant en être responsable ? Ou en d'autres termes : les grammairiens et linguistes ont-ils raison d'appeler cette forme « présent » ?

En ce qui nous concerne, la réponse à cette question est négative. Il est d'ailleurs facile de trouver des énoncés où des verbes au soi-disant « présent » réfèrent à des événements situés soit dans le passé (19) soit dans l'avenir (20).

- (19) Hier, Luc me téléphone et il me dit qu'il ne veut pas me donner sa procuration.
(20) Paul vient la semaine prochaine.

Traditionnellement, on explique le choix du temps verbal dans ces énoncés par des effets de « présentification ». Mais on peut se demander si ce n'est pas le monde à l'envers. Dans la section 2 ci-dessus, nous avons avancé que les temps verbaux sont des opérateurs de mise à distance par rapport à sit_0 . Les temps utilisés dans les énoncés (6) à (10) comportent tous un mor-

phème responsable de cette mise à distance. Le « présent » est le seul temps verbal à ne pas avoir un tel morphème. Ne serait-il alors pas plus raisonnable de parler de « forme 0 » plutôt que de *présent* ? C'est la conclusion à laquelle était arrivé Touratier (1996) dans le cadre d'une analyse morphologique. La forme 0 est la forme utilisée (i) quand il n'y a pas d'écart par rapport à une situation qui se déroule réellement à t_0 ou (ii) dans des contextes où il y a un écart mais où le locuteur a décidé de ne pas marquer cet écart par la forme verbale utilisée. N'oublions pas que la langue ne calque pas la réalité (cf. la section 2 ci-dessus). Pour nous, ce que l'on a souvent pris pour un effet de présentification, n'est en réalité que la volonté subjective de ne pas marquer grammaticalement un écart existant objectivement.

On nous objectera, comme l'ont fait deux lecteurs anonymes, que tous les énoncés à la forme 0 ne sont pas acceptables et qu'il est, par exemple impossible de dire *Hier, il pleut*. Cependant, pour nous, cette impossibilité ne doit pas mener à la conclusion que cette forme aurait quand même un sens temporel « présent ». Cela montre plutôt (i) qu'un écart temporel objectif par rapport à Sit_0 ne peut pas toujours être ignoré grammaticalement – ou en d'autres termes que la temporalité *de dicto* ou l'usage interprétatif n'est pas toujours possible – et (ii) que les conditions dans lesquelles cet écart est possible méritent d'être précisées. Ces conditions varient d'une langue à l'autre¹¹ ou d'une époque à l'autre. On sait par exemple que la narration au « présent » appelé « historique » était courante en ancien français, mais disparaîtra ensuite pour réapparaître au XX^e siècle.

Bref, en l'absence d'un morphème spécifique auquel on peut attribuer une signification de localisation temporelle, nous préférons nous en tenir à l'hypothèse que le temps *dit* « présent » est en réalité le non-temps, une forme neutre qui ne marque aucun écart par rapport à sit_0 .

Il faut ajouter qu'il ne suffit pas de prévoir la neutralité uniquement pour le temps *dit* « présent ». Ce trait est hérité par toute la série de formes qui sont construites par l'ajout de morphèmes au « présent ». Nous ne discutons ici que le cas du passé composé. Celui-ci est donc un accompli non distancé plutôt qu'un « présent » accompli. Cette analyse est compatible avec le fait que la forme accomplie a hérité des emplois historiques (21) et « pro futuro » (22) du « présent ».

¹¹ Ainsi par exemple, en grec ancien, le présent historique apparaît en seconde position dans des coordinations avec un temps au passé, comme le montre l'exemple suivant que Kiparsky (1968 : 35) – qui adhère lui aussi à l'idée d'une forme 0 – emprunte à Thucydide :

(i) hama de tei hemerai tei polei prosekeito kai hairei

'A l'aube il attaqua la ville et la prend'

On peut se faire une idée de la variation des conditions d'emploi du « présent historique » dans les langues d'Europe dans les articles réunis dans Thieroff & Ballweg, eds, (1994) et Thieroff, ed. (1995).

- (21) Le 29 décembre 1926, Agatha Christie a disparu depuis 3 jours. Toute l'Angleterre s'inquiète.
- (22) J'ai fini demain soir.

3.3. Et le passé ?

On a souvent observé (cf. Benveniste 1974) que les langues du monde qui ont grammaticalisé des temps verbaux disposent en général de plus de formes grammaticales qui permettent de localiser des situations dans le passé que de formes permettant une localisation dans le futur. Reste à savoir si cette possibilité de localiser un événement dans le passé constitue le sens en langue de ces grammèmes. C'est une question qui a souvent été débattue et parfois avec de mauvais arguments. Nous commencerons donc cette section par une observation préliminaire.

La localisation temporelle opérée par les morphèmes grammaticaux du verbe est toujours une localisation relative à un point d'origine. Même les temps verbaux appelés *absolus* (cf. Vetters 1996 : 44-50) opèrent une localisation relative à un repère qui dans ce cas précis est t_0 . En conséquence, il est important de calculer la temporalité par rapport au bon repère. Ainsi, par exemple, la narration au passé dans les romans de science-fiction, supposés se dérouler dans l'avenir, n'est pas un argument recevable contre la valeur temporelle passée de ces temps verbaux. Le fait que le lecteur, en acceptant d'entrer dans le monde fictionnel, situe ces événements dans son avenir, n'est pas pertinent. La temporalité doit être calculée par rapport au bon repère, à savoir l'énonciation du narrateur fictif, situé dans l'avenir. L'emploi des temps du passé dans les romans d'anticipation n'a donc rien d'étonnant, du moment où l'on identifie la situation d'énonciation pertinente.

Un phénomène semblable se manifeste dans (23).

- (23) Elle naîtra, fera de bonnes études, s'occupera de politique internationale et évitera la troisième guerre mondiale. On dira après sa mort qu'elle fut une héroïne.

L'emploi d'un passé simple pour parler de la vie d'une personne qui n'est même pas encore née n'a rien de temporellement déviant, car le passé ne se calcule pas par rapport au présent de l'énonciateur de (21), mais par rapport à une autre locuteur I_1 (cf. « on dira »), à l'intérieur de l'énoncé.

La question fondamentale pour l'étude de ce qu'on appelle couramment les « temps du passé » est de savoir si le fait qu'ils permettent de localiser une situation ou un événement dans le passé implique que la notion de passé fait partie de leur signification en langue. Ou en d'autres termes : la localisation dans le passé, est-elle opérée par le temps verbal ou par d'autres éléments contextuels ? Avons-nous besoin de la notion de *passé* au niveau systémique ? La réponse à cette question n'est pas forcément une réponse

unique, mais peut être différente d'un temps verbal à l'autre. C'est l'hypothèse que nous défendons ici.

Par rapport à d'autres modèles récents du système des temps verbaux, comme ceux de Jacques Bres ou de Laurent Gosselin, la différence la plus importante de notre approche se situe au niveau de l'analyse de l'imparfait. La plupart des analyses actuelles considèrent ce temps comme un temps du passé. Nous adhérons en revanche à une tradition plus ancienne, dont les représentants les plus connus sont Damourette et Pichon (1911-1940) et Le Goffic (1986), qui traite l'imparfait plutôt comme un *inactuel* ou *non-présent*¹². Ayant développé les arguments en faveur de cette hypothèse ailleurs (Vetters 2001), nous n'en reprenons ici que les grandes lignes.

L'imparfait ne réfère pas toujours au passé, c'est un fait qui est connu et qui a fait l'objet de beaucoup de commentaires. Au niveau systémique, on peut rendre compte de cette observation de deux façons différentes : (i) considérer que la notion de passé ne fait pas partie de la signification en langue de l'imparfait ou (ii) maintenir la signification passée de l'imparfait en rendant compte des emplois « déviants » à l'aide de notions comme temporalité *de dicto* ou *usage interprétatif* (cf. 2 ci-dessus). La solution (ii) peut certes rendre compte d'un certain nombre d'emplois sans référence passée. On peut en effet admettre que dans (24) à (26) le locuteur fait subjectivement semblant de situer dans le passé des situations qui objectivement parlant ne s'y situent pas.

- (24) Je voulais vous demander d'intercéder en ma faveur
(Chevalier e.a. 1994 : 343)
- (25) Qu'est-ce qu'il vous fallait comme ruban ?
(Berthonneau & Kleiber 1994 :60)
- (26) L'escalier était un peu raide ici
(Wilmet 1996 : 206)
/Dit par un homme sortant de chez sa maîtresse qui vient de rompre avec lui/

Les emplois atténuatifs (24), forains (25) ou stylistiques (26) ne posent donc pas vraiment problème pour la signification passée de l'imparfait du moment où l'on admet que le locuteur ne calque pas objectivement la réalité, mais peut s'en écarter subjectivement.

Dans d'autres cas, en revanche, il est plus difficile d'admettre que le locuteur utilise un imparfait pour faire semblant de localiser la situation dans le passé.

- (27) Si je *gagnais* le gros lot, je le partagerais avec vous.
(Grevisse 1980 : 847)

¹² Pour l'historique de la controverse sur la temporalité de l'imparfait, v. Wilmet (2010 : 296-298).

- (28) Elle mit sa main sur le loquet... un pas de plus, elle *était* dans la rue.
– Sergent, cria-t-il, ne voyez-vous pas que cette drôlesse s'en va.
(V. Hugo, cité par Chevalier e.a. 1994 : 343)
- (29) Moi j'*étais* le gendarme et tu avais volé une voiture
(Grevisse 1980 : 843)

Dans des énoncés comme ceux ci-dessus, incluant les hypothétiques avec protase à l'imparfait (27) et des cas appelés par la tradition respectivement « imparfait d'imminence contrecarrée (28) et « imparfait préludique » (29), l'emploi de l'imparfait semble plutôt indiquer que le locuteur situe la situation ou l'événement en question en dehors de m_0 , « le monde de ce qui est » (cf. Martin 1987 : 111). Ce que les énoncés (27)-(29) et les imparfaits à référence passée (objective ou subjective) ont en commun, c'est la volonté du locuteur de marquer par la forme grammaticale utilisée que le prédicat affecté par l'imparfait n'appartient pas à la situation d'énonciation, ou en d'autres termes, que la situation est *distancée de sit_0* . Cela laisse au contexte deux possibilités de localisation : soit dans le passé de m_0 , soit dans un monde autre que m_0 . L'inscription dans le passé de m_0 ou dans un monde autre que m_0 est prise en charge par le contexte (explicite ou implicite). Comme le montre (30a) et ses deux paraphrases différentes (30b) et (30c), un énoncé à l'imparfait est ambigu si le contexte n'est pas univoque.

- (30) a. *Sans vous*, je m'ennuyais.
b. Comme vous n'étiez pas là, je me suis ennuyé.
c. Si vous n'aviez pas été là, je me serais ennuyé
(a.-c. : Le Goffic 1986 : 64-65)

Une analyse *inactuelle* de l'imparfait doit cependant expliquer pourquoi un énoncé comme (31) ne permet pas de localiser un événement dans le futur, comme le fait observer à juste titre L. Gosselin (1999).

- (31) Mardi, il pleuvait.

L'explication se situe au niveau de la structure globale du modèle. Il a souvent été observé que le futur n'a pas le même statut que le présent et le passé (cf. la citation de Benveniste 1974 en 3.1. ci-dessus). Le passé et le présent appartiennent à notre champ d'expérience, le futur en revanche n'y entre pas et ne se temporalise qu'en tant que prévision d'expérience. Cette nature inégale de l'expérience a amené certains linguistes français, pour la plupart d'inspiration culiolienne (cf. Fuchs & Léonard 1979, Desclés 1994, Le Goffic 1986) à remplacer la tripartition traditionnelle *passé – présent – futur* par une bipartition, que nous considérons comme modalo-temporelle, entre le *certain* (divisé à son tour en *actuel* et *révolu*) et l'*à venir*. Le choix des termes peut se discuter (cf. Vetters 2001 : 177-178). On voit mal en quoi *à venir* se distingue de *futur* et le terme *certain* rend mal compte du fait qu'il est supposé inclure les mondes parallèles différents de m_0 (mondes hypothétiques, contrefactuels, etc.). En conséquence, nous avons proposé dans

Vetters (2001) la distinction *non ultérieur / ultérieur*. Le terme *ultérieur* (emprunté à Gosselin 2001) a par ailleurs l'avantage qu'il n'exprime pas seulement la postériorité au présent de m_0 mais par rapport à n'importe quel moment dans n'importe quel monde.

Pour revenir à (31), l'imparfait est un temps qui relève de la sphère du *non-ultérieur*. Il ne peut donc pas localiser une situation dans le futur. Au sein du non-ultérieur, toute l'information que l'imparfait lui-même nous donne est que la situation est exclue, distancée de sit_0 , ce qui laisse, avec l'aide du contexte, deux zones de localisation possibles, le passé de m_0 (30b) ou un monde autre que m_0 (30c). En d'autres termes, l'imparfait est pour nous une forme temporelle qui exprime une temporalité qui ne relève pas de la tripartition classique passé – présent – futur.

Cette analyse que nous venons de défendre pour l'imparfait, s'applique-t-elle également aux autres temps du passé et plus particulièrement au passé simple et au passé composé ? La réponse sera donnée dans la section suivante.

4. INTERACTIONS ENTRE TEMPS ET ASPECT EN FRANÇAIS

Bien que cet article s'intéresse en premier lieu à la dimension temporelle du système verbal, nous ferons ici deux remarques sur les liens entre temps et aspect.

(i) Au niveau structurel, l'opposition aspectuelle entre inaccompli et accompli est fondamentale : en français, toute forme inaccomplie a sa variante accomplie, construite à l'aide des auxiliaires *être* ou *avoir* et le participe passé.

(ii) Nous avons défendu ci-dessus la thèse que l'imparfait n'est pas un temps passé. L'interaction entre temps et aspect fait cependant que cette analyse ne s'applique pas au passé simple et au passé composé narratif. Historiquement, tous deux sont des parfaits qui ont suivi le chemin de développement prévu par Bybee, Perkins et Pagliuca (1994). Le passage de parfait à passé consiste à un déplacement du focus référentiel du *poststate* (non distancé) vers l'événement (antérieur) qui était à son origine. Le passé simple, étant plus ancien que le passé composé, a perdu la valeur de parfait qu'il avait encore en latin. Il a été observé que, à l'opposé de l'imparfait, le passé simple et le passé composé n'ont pas d'emplois modaux. Ils ont donc la particularité de localiser la situation qu'ils affectent dans m_0 . Le passé simple et le passé composé narratif peuvent donc être considérés comme de vrais temps du passé. Cette différence par rapport à l'imparfait est due à leur valeur aspectuelle. Ils présentent tous deux l'événement comme entièrement réalisé, de son début jusqu'à sa fin. Si le système des temps verbaux non ultérieurs français est fondamentalement une opposition *non distancé – distancé*, la combinaison des traits [+distancé] et [global] implique forcément une valeur passée.

5. EN GUISE DE CONCLUSION : UN TABLEAU SYNTHÉTIQUE COMMENTÉ

Les temps verbaux contribuent ensemble avec leur contexte à l'interprétation temporelle d'un texte. On a vu ci-dessus que tous les temps verbaux ne le font cependant pas de la même façon ou avec la même précision. Cette section propose un tableau des temps de l'indicatif en français à partir des idées énoncées ci-dessus.

Notre point de départ est le même que celui des modèles de Damourette & Pichon (1911-1940) et de Vet (1980) : il n'y a pas lieu de prévoir trois sous-systèmes correspondant à la tripartition classique *passé-présent-futur*. Sur une base morphologique la plupart des temps du français se répartissent en deux séries symétriques : ceux qui se construisent sur la forme-0 appelée « présent » par la tradition et ceux qui se construisent sur l'imparfait.

(i) *la série construite sur une base non-distancée*

je parle	[-distancé]
je parlerai	[-distancé] [+ultérieur]
j'ai parlé	[-distancé] [+accompli]
	→ [+ passé] [-sécant]
j'aurai parlé	[-distancé] [+accompli] [+ultérieur]
je vais parler	[-distancé] [+prospectif]
	→ [-distancé] [+ultérieur]
je viens de parler	[-distancé] [+accompli récent]

(ii) *la série construite sur une base distancée, inactuelle*

je parlais	[+distancé] [+sécant]
je parlerais	[+distancé] [+ultérieur]
j'avais parlé	[+distancé] [+accompli]
j'aurais parlé	[+distancé] [+accompli] [+ultérieur]
j'allais parler	[+distancé] [+prospectif]
	→ [+distancé] [+ultérieur]
je venais de parler	[+distancé] [+accompli récent]

Pour la langue écrite, il faut y ajouter l'ancien parfait, devenu depuis passé narratif, et sa forme accomplie, qui ont disparu de la langue parlée.

(iii) *la série de l'ancien parfait*¹³

je parlai	[+passé] [-sécant] ¹⁴
j'eus parlé	[+passé] [+accompli]

¹³ Ces formes ne peuvent pas être intégrées dans les séries précédentes dans la mesure où elles détruiraient la symétrie entre les séries (i) et (ii).

¹⁴ Plutôt que de les qualifier de [+global], nous avons préféré qualifier le passé simple et le passé composé narratif de [-sécant], pour deux raisons. (i) Cela permet de souligner leur opposition fonctionnelle à l'imparfait au niveau textuel. (ii) Les guillaumiens ont souvent discuté de la question de savoir si cet aspect était construit sur *a* (saisie initiale) ou sur *o* (saisie finale). Nous avons suggéré ailleurs (Vetters 2014) que les deux possibilités sont possibles, du moment où la saisie ne coupe pas en deux l'intervalle.

RÉFÉRENCES

- APOTHÉLOZ D. (ce volume). Reichenbach revisité.
- BEAUZÉE N. (1782). Temps. In : *Encyclopédie méthodique : grammaire et littérature*, reproduit dans : P. Swiggers (1986). *Grammaire et théorie du langage au dix-huitième siècle : « mot », « temps », « mode » dans l'Encyclopédie méthodique*. Villeneuve d'Ascq : Presses Universitaires de Lille.
- BENVENISTE É. (1974). *Problèmes de linguistique générale*, vol. 2. Paris : Gallimard.
- BERTHONNEAU A.-M., KLEIBER G. (1994). Imparfais de politesse : rupture ou cohésion ? *Travaux de linguistique* 29, 59-92.
- BERTINETTO P.-M. (1980). Nuovamente sull'imperfetto narrativo. *Lingua nostra* XLI, 83-89.
- BRES J. (2005). *L'imparfait dit narratif*. Paris : Éditions du CNRS.
- BRES J. (2010). De l'interaction avant toute chose... Temps verbaux et relations de progression narrative. *Cahiers Chronos* 21, 45-64.
- BURIDANT C. (2000). *Grammaire nouvelle de l'ancien français*. Paris : Sedes.
- BYBEE J., PERKINS R., PAGLIUCA W. (1994). *The evolution of grammar. Tense, aspect and modality in the languages of the world*. Chicago / London : The Chicago University Press.
- CHEVALIER J.-C. (1982). Le péché de réalité. *Langues et linguistiques* 8.2, 91-125.
- CHEVALIER J.-C., BLANCHE-BENVENISTE C., ARRIVÉ M., PEYTARD J. (1994). *Grammaire du français contemporain*. Paris : Larousse, [1964].
- COMRIE B. (1981). On Reichenbach's approach to tense. *CLS* 17, 24-30.
- COMRIE B. (1985). *Tense*. Cambridge : Cambridge University Press.
- DAMOURETTE J., PICHON E. (1911-1940). *Des mots à la pensée*. Paris : d'Artrey.
- DESCLÉS J.-P. (1994). Quelques concepts relatifs au temps et à l'aspect pour l'analyse des textes. *Études cognitives* 1, 57-88.
- ENGEL D., RITZ M.-E. (2000). The use of the Present Perfect in Australian English. *Australian Journal of Linguistics* 20.2, 119-140.
- FOURNIER N. (1998). *Grammaire du français classique*. Paris : Belin.
- FRYD M. (1998). « Present perfect » et datation : une dérive aoristique ? *Cahiers Chronos* 2, 29-50.
- FRYD M., GIANCARLI P.-D. (eds) (2017). *Aorists and Perfects : Synchronic and diachronic perspectives on some varieties of Spanish, Romance, Tahitian, English, and Scandinavian languages*. *Cahiers Chronos* 29.
- FUCHS C., LÉONARD A.-M. (1979). *Vers une théorie des aspects*. Paris : Mouton.
- GAO M.-K. (1948). *Hànyù yufa lùn*. Pékin : Shangwu yin Shuguan.
- GIANCARLI P.-D., FRYD M. (eds) (2016). Aoristes et parfaits en français, latin, corse, estonien et polonais. *Cahiers Chronos* 28.

- GOSSELIN L. (1999). Les valeurs de l'imparfait et du conditionnel dans les systèmes hypothétiques. *Cahiers Chronos* 4, 29-51.
- GOSSELIN L. (2001). Relations temporelles et modales dans le « conditionnel journalistique ». In : P. Dendale, L. Tasmowski (éds), *Le conditionnel en français*, Paris : Klincksieck, 45-66.
- GOSSELIN L. (2005). *Temporalité et modalité*. Bruxelles : De Boeck & Larcier.
- GOSSELIN L. (2010). *Les modalités en français. La validation des représentations*. Amsterdam / New York : Rodopi.
- GREVISSE M. (1980). *Le Bon Usage*. Gembloux : Duculot, 11^e édition.
- HEINE B., CLAUDI U., HÜNNEMEYER F. (1991). *Grammaticalization : A conceptual framework*. Chicago : Chicago University Press.
- JAKOBSON R. (1963). *Essais de linguistique générale*, Paris : Minuit.
- JESPERSEN O. (1924). *The philosophy of grammar*. London : Allen & Unwin.
- KIPARSKY P. (1968). Tense and mood in Indo-European syntax. *Foundations of Language* 4 : 30-57.
- KRONNING H. (2003). Modalité et évidentialité. In : M. Birkelund, G. Boysen, P.S. Kjærsgaard (eds), *Aspects de la modalité*. Tübingen : Niemeyer, 131-152.
- LANDEWEERD R. (1998). *Discourse semantics of perspective and temporal structure*. Groningen : Groningen Dissertations in Linguistics 23.
- LE GOFFIC P. (1986). Que l'imparfait n'est pas un temps du passé. In : P. Le Goffic (éd.), *Points de vue sur l'imparfait*. Caen : Centre d'études linguistiques de l'Université de Caen, 55-69.
- LECOURT D. (2013). *La philosophie des sciences*. Paris : PUF.
- LEHMANN C. (1982). *Thoughts on grammaticalization : A programmatic sketch*, vol. 1. Arbeiten des Kölner Universalien-Projekts n° 48, Université de Cologne.
- MARTIN R. (1987). *Langage et croyance. Les univers de croyance dans la théorie sémantique*. Bruxelles : Mardaga.
- MOESCHLER J. (2000). L'ordre temporel dans le discours : le modèle des inférences directionnelles. *Cahiers Chronos* 6, 1-11.
- MULLER C. (1966). Pour une étude diachronique de l'imparfait narratif. In : *Mélanges de grammaire française offerts à M. Maurice Grevisse*. Gembloux : Duculot, 253-269.
- REICHENBACH H. (1947). *Elements of symbolic logic*. New York : Free Press, 2^e édition, 1966.
- RIEGEL M., PELLAT J.-CH., RIOUL R. (1994). *Grammaire méthodique du français*. Paris : PUF.
- STHIOUL B. (1998). Temps verbaux et point de vue. In : J. Moeschler (éd.), *Le temps des événements*. Paris : Kimé, 197-220.
- THIEROFF R. (ed.) (1995). *Tense systems in European Languages II*. Tübingen : Niemeyer.
- THIEROFF R., BALLWEG J. (eds) (1994). *Tense systems in European Languages*. Tübingen : Niemeyer.

- TOURATIER C. (1996). *Le système verbal français. Description morphologique et morphématique*. Paris : A. Colin.
- TRAUGOTT E. (1982). From propositional to textual to expressive meanings : some semantic-pragmatic aspects of grammaticalization. In : W. Lehmann, Y. Makiel (eds), *Perspectives on historical linguistics*. Amsterdam : Benjamins, 245-271.
- VET C. (1980). *Temps, aspects et adverbess de temps en français contemporain*. Genève : Droz.
- VETTERS C. (1996). *Temps, aspect et narration*. Amsterdam / Atlanta : Rodopi.
- VETTERS C. (2001). Le conditionnel : ultérieur du non-actuel. In : P. Dendale, L. Tasmowski (éds), *Le conditionnel en français*, Paris : Klincksieck, 169-207.
- VETTERS C. (2003). L'aspect global : un aspect secondaire d'un contenu procédural ?, *Cahiers Chronos* 11, 113-131.
- VETTERS C. (2011). À quoi servent les temps verbaux ? In : D. Amiot, W. De Mulder, E. Moline, D. Stosic (eds), *Ars Grammatica, Hommages à Nelly Flaux*. Berne : Peter Lang, 337-354.
- VETTERS C. (2014). Temps et aspects verbaux. *Cahiers de lexicologie* 105, 223-240.
- VETTERS C. (2016). Un parfait devient aoriste : l'exemple du passé composé français. *Cahiers Chronos* 28, 161-174.
- VETTERS C., DE MULDER W. (2003). Sur la narrativité de l'imparfait. In : A. Vanneste, P. De Wilde, S. Kindt, J. Vlemings (eds), *Mémoire en temps advenir. Hommage à Theo Venckeleer*. Louvain : Peeters, 687-702.
- WANG C. (2016). *La temporalité en chinois et en français : une étude contrastive*. Thèse, Université de Rouen.
- WILMET M. (1996). L'imparfait, le temps des anaphores ? *Cahiers Chronos* 1, 199-215.
- WILMET M. (2010). *Grammaire critique du français*. Bruxelles : De Boeck – Duculot, 5^e édition.